

**Mairie d'Erquy**

11 square Hôtel de Ville  
BP 09  
22430 ERQUY  
Tél : 02 96 63 64 64  
Fax : 02 96 63 64 70  
info@ville-erquy.com  
www.ville-erquy.com



# RESUME DES DELIBERATIONS

## Conseil municipal

Samedi 4 juillet 2020

		<b>Noms et prénoms</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>Mandatés</b>	<b>Procuration / Mandataire</b>
<b>Majorité municipale</b>		LANCESSEUR Christian	1	0	0	
		ALLAIN Marie-Paule	1	0	0	
		MAZARE Marie-Camille	1	0	0	
		AMADIEU Michel	1	0	0	
		MONNIER Philippe	1	0	0	
		L'HARIDON Michelle	1	0	0	
		LESNARD Pierre	1	0	0	
		LABBE Henri	1	0	0	
		BERTIN Josyane	1	0	0	
		GUINARD Brigitte	1	0	0	
		HUET Jean-Marie	1	0	0	
		PILVEN Patrice	1	0	0	
		HERNOT Bruno	1	0	0	
		RAULT Gabriel	1	0	0	
		CHARLOT Karine	1	0	0	
		DONNARD Roxane	1	0	0	
		CORMIER Anne-Séverine	0	1	0	
		ANNE Sylvaine	1	0	0	
		DURAND Philippe	1	0	0	
		LE RALEC Delphine	1	0	0	
	POUGET Léo	1	0	0		
	MANIS Cécile	1	0	0		
<b>Minorité municipale</b>		MORIN Yannick	1	0	0	
		DETREZ Nicole	1	0	0	
		CHALVET Maryvonne	1	0	0	
		RENAUT Sylvain	1	0	0	
		LOLIVE Jean-Paul	1	0	0	
		<b>Décompte des présents</b>	26	1	0	

## ELECTION DU NOUVEAU MAIRE. ARTICLE L.2122-7 DU CGCT.

RAPPEL : l'An Deux Mil Vingt, le Samedi Quatre Juillet à Dix Sept Heures, et conformément aux articles L.2122-10 et L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ERQUY, se sont réunis à la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Christiane GUERVILLY, Maire d'ERQUY en exercice à la clôture du mandat échu. Madame Christiane GUERVILLY a précisé que le Conseil Municipal est réputé complet, l'ensemble des vingt sept sièges à pourvoir ayant été successivement pourvus à la date du vingt- huit juin deux mille vingt, consécutivement au renouvellement général du Conseil, ainsi qu'à la date du 1er juillet 2020, date d'enregistrement de la démission de Messieurs Jean-Luc DUBOS, Louis-Vincent POTURA et de Madame Stéphanie BARBEDIENNE, ayant pour effet d'incorporer Madame Maryvonne LECAN-CHALVET et Monsieur Sylvain RENAUT au sein de la nouvelle assemblée. En conséquence, Madame Christiane GUERVILLY a déclaré installés l'ensemble des Conseillères et Conseillers Municipaux de la Commune d'Erquy. Le Conseil a ensuite désigné Madame Cécile MANIS, benjamine de l'assemblée en qualité de Secrétaire de Séance et Monsieur Christian LANCESSEUR, doyen du Conseil, en qualité de Président de la séance (art. L. 2122-8 du CGCT) jusqu'à l'élection du nouveau maire.

VOTE N°1 : ÉLECTION DU MAIRE					PREMIER TOUR DE SCRUTIN		
<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ En application des articles L.2122-4, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente de séance a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.</li> <li>❑ Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. La présidente l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré</li> <li>❑ Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :</li> </ul>							
N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE	NOMBRE DE VOTANTS	SUFFRAGES DÉCLARÉS NULS	SUFFRAGES EXPRIMÉS RECENSÉS	MAJORITÉ ABSOLUE RÉSULTANT E	PROPOSITIONS DES LISTES		
					ERQUY UNE ÈRE NOUVELLE »	ERQUY, CE LIEN QUI NOUS ANIME	AVENIR SOLIDAIRE ENSEMBLE A GAUCHE
					Henri LABBÉ	SANS OBJET	SANS OBJET
00	26	05	21	11	21		
<b>Candidature de M. Henri LABBÉ :</b>					<b>VINGT ET UNE VOIX</b>		
Monsieur Henri LABBE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé élu Maire d'ERQUY et a été déclaré immédiatement installé.							

Le présent procès-verbal, dressé et clos le samedi 4 juillet 2020 en double exemplaire a été, après lecture, signé par Monsieur le Maire, le Doyen de l'Assemblée, les Assesseurs et la Secrétaire.

Le nouveau Maire d'Erquy

Henri LABBÉ

Le Président, Doyen d'Âge,

Christian LANCESSEUR

La Secrétaire de Séance et Benjamine de l'assemblée

Cécile MANIS

Les Assesseurs du Bureau de Vote

Roxane DONNARD et Pierre LESNARD

		<b>Noms et prénoms</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents</b>	<b>Mandatés</b>	<b>Procuration / Mandataire</b>
<b>Majorité municipale</b>		LANCESSEUR Christian	1	0	0	
		ALLAIN Marie-Paule	1	0	0	
		MAZARE Marie-Camille	1	0	0	
		AMADIEU Michel	1	0	0	
		MONNIER Philippe	1	0	0	
		L'HARIDON Michelle	1	0	0	
		LESNARD Pierre	1	0	0	
		LABBE Henri	1	0	0	
		BERTIN Josyane	1	0	0	
		GUINARD Brigitte	1	0	0	
		HUET Jean-Marie	1	0	0	
		PILVEN Patrice	1	0	0	
		HERNOT Bruno	1	0	0	
		RAULT Gabriel	1	0	0	
		CHARLOT Karine	1	0	0	
		DONNARD Roxane	1	0	0	
	CORMIER Anne-Séverine	1	0	0		



signé par Monsieur le Maire, le Doyen de l'Assemblée, les Assesseurs et la Secrétaire.

Le nouveau Maire d'Erquy

Henri LABBÉ

Le Président, Doyen d'Âge,

Christian LANCESSEUR

La Secrétaire de Séance et Benjamine de l'assemblée

Cécile MANIS

Les Assesseurs du Bureau de Vote

Roxane DONNARD et Pierre LESNARD

## DÉSIGNATION DES ADJOINTS. ARTICLE L.2122-7-2 DU CGCT

RAPPEL : l'An Deux Mil Vingt, le Samedi Quatre Juillet à Dix Sept Heures, et conformément aux articles L.2122-10 et L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ERQUY, se sont réunis à la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Christiane GUERVILLY, Maire d'ERQUY en exercice à la clôture du mandat échu. Madame Christiane GUERVILLY a précisé que le Conseil Municipal est réputé complet, l'ensemble des vingt sept sièges à pourvoir ayant été successivement pourvus à la date du vingt huit juin deux mille vingt, consécutivement au renouvellement général du Conseil, ainsi qu'à la date du 1er juillet 2020, date d'enregistrement de la démission de Messieurs Jean-Luc DUBOS, Louis-Vincent POTURA et de Madame Stéphanie BARBEDIENNE, ayant pour effet d'incorporer Madame Maryvonne LECAN-CHALVET et Monsieur Sylvain RENAUT au sein de la nouvelle assemblée. En conséquence, Madame Christiane GUERVILLY a déclaré installés l'ensemble des Conseillères et Conseillers Municipaux de la Commune d'Erquy. Le Conseil a ensuite désigné Madame Cécile MANIS, benjamine de l'assemblée en qualité de Secrétaire de Séance et Monsieur Christian LANCESSEUR, doyen du Conseil, en qualité de Président de la séance (art. L. 2122-8 du CGCT) jusqu'à l'élection du nouveau maire.

VOTE N°2 : NOMBRE D'ADJOINTS A DÉSIGNER					PREMIER TOUR DE SCRUTIN		
N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE	NOMBRE DE VOTANTS	SUFFRAGES DÉCLARÉS NULS	SUFFRAGES EXPRIMÉS RECENSÉS	MAJORITÉ ABSOLUE RÉSULTANT E	PROPOSITIONS DES LISTES		
					ERQUY UNE ÈRE NOUVELLE »	ERQUY, CE LIEN QUI NOUS ANIME	AVENIR SOLIDAIRE ENSEMBLE A GAUCHE
					8 Adjoins	SANS OBJET	SANS OBJET
00	27	04	23	12	23		
Proposition de Monsieur Henri LABBÉ :					VINGT TROIS VOIX		
En application de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sous la Présidence et à la demande de Monsieur Henri LABBÉ, élu Maire, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés de <u>fixer à huit, le nombre des Adjoins au maire.</u>							

VOTE N°3 : ÉLECTION DES ADJOINTS (SCRUTIN DE LISTE)					PREMIER TOUR DE SCRUTIN		
N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE	NOMBRE DE VOTANTS	SUFFRAGES DÉCLARÉS NULS	SUFFRAGES EXPRIMÉS RECEMSÉS	MAJORITÉ ABSOLUE RÉSULTANT E	PROPOSITIONS DES LISTES		
					ERQUY UNE ERE NOUVELLE »	ERQUY, CE LIEN QUI NOUS ANIME	AVENIR SOLIDAIRE ENSEMBLE A GAUCHE
					TÊTE DE LISTE PHILIPPE MONNIER	SANS OBJET	SANS OBJET
00	27	06	21	11	21		
<b>Liste « ERQUY UNE ERE NOUVELLE » :</b> VINGT ET UNE VOIX							
La liste des Adjointes « <b>Erquy, une</b> Ere Nouvelle » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée <b>élue</b> et ses membres ont été déclarés immédiatement installés.							
<b>1<sup>er</sup> Adjoint</b>		<b>MONNIER Philippe</b>					
<b>2<sup>ème</sup> Adjoint(e)</b>		<b>BERTIN Josyane</b>					
<b>3<sup>ème</sup> Adjoint(e)</b>		<b>LESNARD Pierre</b>					
<b>4<sup>ème</sup> Adjoint(e)</b>		<b>ALLAIN Marie-Paule</b>					
<b>5<sup>ème</sup> Adjoint(e)</b>		<b>POUGET Léo</b>					
<b>6<sup>ème</sup> Adjoint(e)</b>		<b>LE RALEC Delphine</b>					
<b>7<sup>ème</sup> Adjoint(e)</b>		<b>HERNOT Bruno</b>					
<b>8<sup>ème</sup> Adjoint(e)</b>		<b>L'HARIDON Michelle</b>					